



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001 219102233-20241211-VI-DEL-2024-111-DE
Date de réception en transmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

Délibération n° VI-DEL-2024-111

Objet : Cuisine centrale : fermeture de la régie

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2221-29, L. 2221-22 en tant qu'il ne rend pas obligatoire la mise en place d'une régie soumise aux dispositions du chapitre Ier du titre II du livre II de la deuxième partie pour la gestion d'un service public administratif, ainsi que les R. 2221-16 et R. 2221-17 ;

Accusé de réception en préfecture
094216162269202412114-DEL20241114DE
Date de télétransmission : 17/12/2024

Vu l'avis du Comité Social et Territorial en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Stratégie Financière et Fonctions Support du 2 décembre 2024 ;

Considérant que la cuisine centrale (rue des Postes) était historiquement exploitée en régie depuis les années 70 sous l'une des formes prévues à l'article L. 2221-4 du code général des collectivités territoriales, pour assurer la production et la livraison d'environ 2 800 repas par jour à destination des écoles, des centres sociaux, de la résidence des personnes âgées, du portage à domicile, du restaurant communal et du temps des loisirs (seniors) ;

Considérant toutefois que la cuisine centrale (rue des Postes) a arrêté sa production à compter du 2 septembre 2024, suite aux divers rapports d'un prestataire extérieur en charge de contrôler les normes d'hygiène des locaux ;

Considérant le changement d'organisation du service public de restauration municipale depuis le 1^{er} septembre 2024, par laquelle la production de repas est principalement assurée en faisant appel à un prestataire privé, et en partie en régie simple pour assurer une production de repas en liaisons chaude, au temps des loisirs situé au 34, rue des Cordeliers, dans la limite des autorisations administratives accordées ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que la régie historique n'a aujourd'hui plus d'utilité, et qu'il y'a donc lieu de la supprimer ;

Après en avoir délibéré, 22 voix pour, 8 voix contre (MM Hillaire, Corbel, Ghenaïm, Meziane, Turlotte, Mmes Binet-Dezert, Commeignes, Tran Quoc Hung) et 3 abstentions (M. Bayart, Mmes Royère, Tartarin)

- Met fin à l'exploitation de la régie de cuisine municipale (confection de repas) tel que créée dans les années 70.
- Arrête les opérations de la régie de cuisine municipale au 31 décembre 2024.
- Maintient, en régie simple sur le budget général, une production de repas en liaisons chaude, au temps des loisirs situé au 34, rue des Cordeliers, dans la limite des autorisations administratives accordées.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 17 DEC 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.